Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260610-2026041-DE

2026-041

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY, Claire SERRE.
Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Procurations** : Nadège JOUAN à Virginie LAIGLE Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX Christelle BOITARD à Christian JOLLY
	Secrétaire de séance : Bryan DEVILLE **Date d'envoi de la convocation :** le 03 juin 2026 **Date de l'affichage** : le 03 juin 2026

DÉLIBERATION N°2026-041 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2025-2026 de l'école Les Chrysalides

L'état des dépenses des frais de fonctionnement de l'Ecole Les Chrysalides pour l'année 2025 permet de déterminer un coût moyen par élève scolarisé qui s'élève à 1 597.88 € par élève de maternelle et à 506.13 € par élève d'élémentaire.

16 enfants dont les parents sont domiciliés dans une autre commune (15 enfants de Lanfains et 1 enfant de Saint-Gildas) sont scolarisés à l'école publique des Chrysalides pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès des communes extérieures la participation correspondant au coût moyen par élève scolarisé en 2025/2026 à l'école des Chrysalides qui s'élève à 1 597.88 € par élèves de maternelle (5) et à 506.13 € par élève d'élémentaire (11) soit un total de 13 556.83 €.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de St-BRANDAN Côtes-d'Armor 22800